Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
39, rue Mohamed Khoudi, El Biar. Algérie
Tel: +213 (0) 23 05 13 45/46
Fax: +213 (0) 23 05 13 24

unfpaalgerie UNFPA Algeria @UNFPAAlgeria **algeria.unfpa.org/fr**

ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime — UNFPA الجزائر — NL Netherlands

APPUI À LA LUTTE ALGÉRIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES, INCLUANT L'APPUI À LEUR PROTECTION ET ASSISTANCE

Avec le soutien du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas

RAPPORT FINAL

UNFPA الجزائر

ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

NL Netherlands

RAPPORT FINAL

APPUI À LA LUTTE ALGÉRIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES, INCLUANT L'APPUI À LEUR PROTECTION ET ASSISTANCE

Avec le soutien du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas

ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

UNFPA الجزائر

NL Netherlands

TABLE DES MATIERES

Chapitre 01
Description, Contexte et justification

Chapitre 02
Défis

Chapitre 03
Mise en œuvre du projet

Chapitre 04
Prochaines étapes

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'égalité des sexes est un droit humain, transversale à tous les Objectifs de Développement Durable, mais particulièrement mise en évidence dans l'ODD 5, qui cible les questions d'autonomisation et de protection des femmes et des filles. Il est donc important d'entreprendre des activités de plaidoyer et de sensibilisation pour garantir la prise en compte des constructions culturelles et autres constructions patriarcales dans la société algérienne qui entravent sa réalisation. Il sera fondamental de tirer parti des campagnes sur la participation et l'implication des hommes, notamment en ciblant les hommes et les garçons pour la prévention de la Violence Basée sur le Genre ; tandis qu'un plaidoyer sera conduit pour l'autonomisation des femmes et des filles, afin de renforcer leur contribution active et leur participation dans la sphère publique.

La prévention de la VBG reste également une priorité aussi bien pour l'Etat Algérien à travers ses institutions que pour les organisations de la société civile, afin d'optimiser les bienfaits des politiques publiques, et leurs interventions communautaires, en particulier sur le rôle des hommes et des garçons dans la prévention de la VBG. Il est aussi important de renforcer le plaidoyer auprès des secteurs qui doivent s'engager à obtenir des résultats pour le bien-être des familles.

Enfin, le changement des mentalités sur la question de prévention de la VBG doit nécessairement être accompagné d'un renforcement de la prise en charge des victimes et de l'implication de toutes les parties prenantes.

Les femmes et les filles ont le droit de vivre dans la dignité, de jouir de leur bien-être autant que les hommes et les garçons. L'égalité des sexes est également une condition préalable pour faire progresser le développement d'un pays. Les femmes autonomes contribuent à la santé et à la productivité des familles et des communautés entières.

Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à l'impact socioéconomique de la pandémie COVID-19 en 2020. Elles peuvent subir la violence domestique et le manque d'accès aux ressources et services, et faire partie des laissés pour compte.

La violence faite aux femmes et aux filles est l'une des violations des droits humains les plus graves. Elle constitue à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité et de la discrimination entre les sexes. De plus, des graves répercussions négatives sur le bienêtre général des femmes victimes (conséquences sanitaires, souffrances psychologiques et impacts sur la qualité de vie des victimes), elle les empêche de participer pleinement à la société, ce qui entraîne des conséquences non seulement pour les victimes elles-mêmes, mais aussi pour leur famille, et toute leur communauté (développement humain, social et économique).

Au sein de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, les lois actuelles régissant la prévention, la protection et la lutte contre la VBG présentent encore des lacunes, nécessitant de nouvelles modifications et des textes d'application sur le terrain.

La violence sexuelle n'est souvent pas signalée, les femmes craignant d'être stigmatisées ou blâmées subissent ainsi une stigmatisation et une seconde victimisation.

L'Algérie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) en 1996. Depuis, le pays a continué de renforcer son arsenal juridique et ses capacités opérationnelles pour prévenir et punir les violences à l'égard des femmes.

Ainsi le cadre législatif de l'Algérie est en faveur de l'égalité genre et pour la non-discrimination dans l'accès aux services d'éducation, formation professionnelle, santé, emploi et autres services publiques. Le gouvernement a adopté un certain nombre d'initiatives qui permettent une plus grande participation des femmes à l'économie, telles que la stratégie nationale de promotion et d'insertion des femmes ; le caractère de la femme active ; et le programme sectoriel national pour la promotion de la femme rurale.

Tous les mécanismes mis en place par le gouvernement offrent des chances égales d'emploi aux hommes et aux femmes.

En 2012, une décision présidentielle a instauré le système de quotas de 30% des sièges pour les femmes au parlement, ainsi que des quotas pour les femmes dans le corps politique des partis politiques. Le processus de réforme constitutionnel renforce le cadre juridique national de protection et d'assistance aux femmes/filles victimes de violences. 04

Ainsi, la Constitution publiée au journal officiel du 16 Septembre 2020 dispose :

Art. 40 : L'État protège la femme contre toutes formes de violence en tous lieux et en toute circonstance dans l'espace public, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. La loi garantit l'accès des victimes à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge, et à une assistance judiciaire.

Art. 68 : L'État œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi. L'État encourage la promotion de la femme aux postes de responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises.

Cependant, malgré les progrès réalisés aux niveaux politique, économique et juridique, les réalités sur le terrain montrent qu'il existe encore des populations vulnérables et des personnes en grave difficulté socioéconomique, parmi lesquelles des femmes.

Cela a été un moteur pour les interventions de justice sociale visant la stabilité individuelle et familiale, comme la pension mensuelle pour les orphelines, les veuves, les femmes handicapées et les personnes âgées. De plus, le code de la famille donne à la femme divorcée le droit à une pension pour elle et pour ses enfants.

Il subsiste cependant des obstacles essentiellement culturels et sociaux à l'autonomisation des femmes et à leur accès aux opportunités socio-économiques.

Depuis le confinement qui a suivi la crise sanitaire COVID-19, très peu d'information officielle a été relayée par les intervenants clés sur les cas de violence domestique identifiés comme partout dans le monde. Les organisations de la société civile ont continué d'assurer la prise en charge des victimes durant cette pandémie selon leurs capacités.

Stratégie nationale

L'Algérie dispose également d'une Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2014).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, un cadre juridique spécifique contre la violence faite aux femmes a adopté en décembre 2015, concrétisant ainsi la volonté de l'Etat à promouvoir le droit de la femme et à renforcer l'arsenal criminalisant la violence à l'égard des femmes et protégeant ses intérêts et sa dignité. Ainsi, la violence domestique a été criminalisée par la loi n° 15-19 du 30 décembre 2015 modifiant le code pénal.

Les sanctions pour certaines infractions au Code pénal concernant les conjoints ont été augmentées. Toutefois, il n'existe pas de loi sur les mesures de prévention de la violence domestique, telles que les ordonnances de protection faisant l'objet de recommandations internationales qui renforce dans sa globalité la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

En ce qui concerne le viol (autre que par le conjoint), le code pénal n° 66-156 de 1966 le criminalise. Il est considéré comme un crime contre la famille et la morale et est sanctionné par une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement pour une personne adulte.

Il est important de créer des coalitions avec les différents secteurs afin d'appuyer les changements désirés pour la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, et assurer l'égalité genre dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et lois.

La coordination multisectorielle en place (santé, justice, corps constitués, solidarité nationale, société civile) permet la gestion adéquate des cas de violence par les prestataires de services, permet de garantir la protection légale et l'assistance aux survivantes, la sensibilisation et la mobilisation communautaire, la réinsertion socioéconomique des femmes, la protection des jeunes filles et des adolescentes des violences sexuelles, la création d'une coalition pour le plaidoyer et le changement.

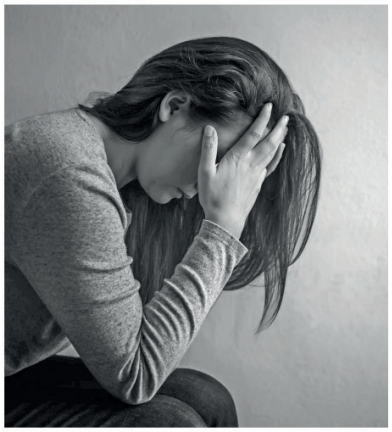

Appui à la lutte Algérienne contre la violence faite aux femmes et filles, incluant l'appui à leur protection et assistance

Algérie

Soutenir les capacités algériennes dans la réponse multisectorielle à la violence faite aux femmes et aux filles, leur protection et assistance

Netherlands | **Programme conjoint UNFPA-ONUDC, en partenariat avec l'Ambassade Royale des Pays-Bas en Algérie.**

Appui à la lutte Algérienne contre la violence faite aux femmes et aux filles, incluant l'appui à leur protection et assistance

Ce projet vise à appuyer les efforts de l'Algérie en matière de renforcement des capacités des intervenants dans la prévention des violences faites aux femmes et aux filles,améliorer l'assistance aux victimes conformément aux principes des droits humains, et aux normes internationales pertinentes. Il est dans la dynamique de continuité du plaidoyer et la mobilisation des différents acteurs, le cadre pour l'égalité genre et la prévention des violences comme aspects fondamentaux du développement durable.

L'objectif global du projet est de permettre à la fois une prise de conscience pour le changement des mentalités sur la question de la violence basée sur le genre, mais aussi appuyer la coordination nationale à travers le renforcement du mécanisme d'orientation des victimes, notamment à travers tous les acteurs de la chaîne pénale, des services de santé, des institutions de la solidarité nationale, et des partenaires de la société civile impliqués dans la protection et l'assistance aux victimes de violence basée sur le genre.

Le projet a été initié conjointement par le Fond des Nations Unies pour la PopulationBureau d'Alger et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime avec le soutien financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Algérie. Il a bénéficié de l'appui des partenaires du Ministère des Affaires étrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger par leur écoute, leur disponibilité et leur soutien, par la participation active des institutions et les contributions que leurs experts respectifs ont produit.

En termes d'expertise, le projet a bénéficié de l'appui technique et l'expertise des directions régionales de l'UNFPA et UNODC et des contributions des ambassades pour la participation d'experts internationaux des pays suivants : Belgique, Tunisie, Canada, Italie, Palestine, Mexique, Jordanie, Afrique du Sud, Royaume Uni, Suède.

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 1

Un plaidoyer et une sensibilisation pour le renforcement de la prise en charge de la violence à l'égard des femmes et des filles sont conduits auprès de l´ensemble des partis prenants nationaux

Résultat 2

Les mécanismes nationaux de prise en charge conformes à des procédures opérationnelles standards et adaptées aux femmes victimes de violence, assurant le renforcement de la coordination multisectorielle, sont renforcés

Résultat 3

Les capacités du système judiciaire dans la prise en charge des victimes conformément aux procédures opérationnelles standards sont documentées, notamment au travers des nouveaux défis.

PARTICIPANTS CIBLES

Les cadres et des personnels de terrain des institutions en charge de la prévention et de la prise en charge des femmes victimes de violences avec l'appui des partenaires sectoriels suivants :

- Ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'Etranger
- Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
- Ministère de la Défense Nationale Gendarmerie Nationale
- Ministère de l'Intérieur et des collectivités locale et de l'Aménagement du Territoire/ Direction Générale de la Sureté Nationale
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé
- Organe national de Protection et de Promotion de l'Enfance
- Ministère de la Communication
- Ministère des Affaires religieuses et des Waqfs,
- Ministère de la Numérisation et des Statistiques- Office National des Statistiques
- Conseil National économique, Social et Environnemental

DEFIS

Les dates de réalisation estimées du projet étaient initialement, du 01 décembre 2020 au 31 décembre 2021. Les délais ont été revus et prolongés, en accord avec le bailleur de fonds, jusqu'au 30 juin 2022 sans Incidence financière.

Le retard dans la mise en œuvre des activités du projet est essentiellement lié à la pandémie du coronavirus et les bouleversements qu'elle a engendré impactant également le monde du travail. Les grands épisodes de confinement, plus particulièrement, ont occasionnés des retards importants. Des épisodes pandémiques de contaminations accrues ont suivi et ont perturbé l'avancement du projet en raison d'un absentéisme massif des personnels dans toutes les organisations et institutions.

Par ailleurs, les nouvelles problématiques liées aux perturbations causées par la pandémie, ont imposé aux pouvoirs publics de nouvelles priorités liées à l'urgence et aux risques. Ainsi, le projet s'est vu momentanément déplacé dans le champ des priorités.

Le projet a nécessité une clarification de l'approche avec les secteurs lors d'une réunion de coordination qui s'est tenue en aout 2021 ; En raison des circonstances particulières vécues par les partenaires, leurs contributions sont parvenues en septembre 2021 ; La revue du projet n'a cependant pas subi de modifications de fond, mais a justifié le réaménagement de certaines activités.

Les activités ont repris et ont pu être réalisées en mode présentiel en octobre, novembre et début décembre 2021. Le rythme pris a été à nouveau interrompu par la vague de la Covid-19 des mois de décembre, janvier et février.

La contamination exponentielle par le virus a réduit considérablement le nombre des effectifs en activité, tant au niveau des agences des Nations Unies qu'au niveau des partenaires.

On note également un retard dû aux résultats non concluant d'un appel à candidature lancé à 2 reprises pour le recrutement d'un consultant national obligeant à modifier le mode d'intervention pour les activités concernées.

La programmation de la restitution du « Référentiel de la prise en charge clinique des femmes victimes de violence » au niveau du secteur de la santé n'a pu se faire de façon concordante avec les phases appropriées du projet, ceci a occasionné un réaménagement du programme excluant la présentation du référentiel.

L'ensemble de ces éléments a nécessité une concertation avec le ministère des affaires étrangères et des relations avec la communauté nationale à l'étranger pour la suite du programme et conduit à la programmation de 3 activités qui se sont déroulées durant le mois de juin 2022. Ces activités ont été basées sur une contribution relevant globalement de l'expertise internationale et sont :

- Atelier national d´échanges d´expériences et bonnes pratiques en matière d´orientation et de coordination des services de protection et assistance aux femmes et des filles victimes de violence le long de la chaine pénale et au sein des structures médico-sociales.

- Atelier pour « Mesurer la violence à l'égard des femmes et des filles de la collecte à l'utilisation des données »

- Atelier « Echanges de bonnes pratiques et expériences nationales dans l'utilisation des auditions filmées en lien avec les affaires de violence contre les filles et les femmes.»

Cette partie est marquée par la difficulté d'obtenir la disponibilité d'experts internationaux en raison des délais très courts et de la thématique très ciblée des activités projetées. Les responsables de l'UNFPA et UNODC Algérie ont sollicité leurs bureaux régionaux respectifs et les ambassades.

Le programme s'est déroulé selon des dates prévues et complétement exécuté au 31 juin 2022.

MISE EN OEUVRE

Résultat 1 : Un plaidoyer et une sensibilisation pour le renforcement de la prise en charge de la violence à l'égard des femmes et des filles sont conduits auprès de l´ensemble des parties prenantes nationales (UNFPA en collaboration avec UNODC).

Output 1.1. Appui aux campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour le renforcement de la réponse à la violence faites aux femmes et aux filles, impliquant toutes les parties prenantes pour la campagne de plaidoyer et de sensibilisation organisée à l'occasion des 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Documents

Activités 1.1.2 et 1.1.3

- Un policy-brief a été élaboré sur les aspects d'autonomisation des femmes et des filles sur la base des données de MICS 6[1] 2019 et comporte l'ensemble des données démographique concernant les femmes et les thèmes relatifs à :

1. La santé de la reproduction

2. Les infections sexuellement transmissibles dont le VIH

3. L'alphabétisation des femmes

4. La scolarisation des filles au niveau des paliers primaire et secondaire,

5. L'emploi et le chômage des femmes,

6. Les relations des femmes avec les médias et les TIC

7. Les pratiques néfastes dont le mariage précoce

8. Les attitudes vis à vis de la violence domestique

9. La satisfaction de la vie et bonheur des femmes et le bien être subjectif.

Troix Policy brieves supplémentaires ont été élaborés et traduit en braille :

- Cadre légale : Dispositions réglementaires Algériennes pour la promotion et la protection de la Femme dans la lutte contre la violence

- Le profil de la jeune fille adolescente Algérienne

- Les populations vulnérables en Algérie et ont été traduit en langage braille afin d'assurer l'accès à l'information aux populations vulnérables.

Court métrage

Activité 1.1.4

- Le plaidoyer par les arts est une stratégie qui a donné ses preuves. Un court métrage a été produit portant sur le profil psychologique de l'agresseur et les aspects de sa prise en charge afin de casser le cycle de violence.

- Le scénario du "Monologue de Karim" a été écrit conjointement avec le réalisateur avec l'aide et l'implication du Dr Noureddine Khaled, Psychologue Clinicien.

Output 1.2. Les capacités des médias sont renforcées sur la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence, et les programmes d'autonomisation/ réinsertion socioéconomique des victimes.

ATELIERS MEDIAS

5-6 Octobre 2021

Activité 1.2.2

Objectif : Améliorer les connaissances des médias sur la réponse Algérienne sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Cible: Responsables de médias, relevant de la radio, la télévision, des web médias et la presse écrite. Ce choix est basé sur la nécessité d'impliquer les responsables dans la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) et que ceuxci apportent l'appui nécessaire aux journalistes pour mener des actions en lien avec le sujet.

L'animation du séminaire a privilégié l'interactivité autour de travaux de groupe et de diffusion de spots et vidéos.

Les thèmes suivants ont fait l'objet de discussions avec les participants en travaux de groupe:

Implication des hommes et des garçons dans la prévention contre la VBG,

Changer les normes discriminatoires homme/ femme

Autonomisation de la femme et son image dans les médias

Coordination multisectorielle et progrès réalisés par l'Algérie

7-8 Novembre 2021

Activité 1.2.3

Objectif : Sélection des actions clés en vue de la préparation de la campagne des 16 jours d'activisme (25 novembre au 10 décembre 2021).

Une séance inaugurale a été dédiée à la présentation des « mécanismes actuels de prise en charge des femmes victimes de violence » , par les secteurs institutionnels disposant de structures en charge de recevoir les femmes victimes de violence, dont les institutions citées plus haut.

Les participants ont procédé à l'identification des actions clés de sensibilisation et de plaidoyer contre la violence à l'égard des femmes durant les 16 jours de campagne et au-delà.

Le réseau des journalistes formés en lutte contre la Violence basée sur le Genre est ainsi né, constitué de 37 professionnel (e) s des médias.

Recommandations issues des ateliers avec les médias

- Passer une bannière avec le slogan de la campagne durant les 16 jours (télévision durant les heures de grande écoute)
- Réaliser une séance sur la violence à l'égard des femmes et des filles deux fois par mois et pour les médias qui disposent d'un espace fonctionnel (femme, famille, société, magazine,) une fois par semaine durant la campagne
- Organiser une journée « fil rouge » dans le maximum de médias dans une même journée
- Organiser un débat avec un intervenant différent durant les 16 jours (psychologue, divers spécialistes, associations…)
- Conduire des débats sur des données chiffrées relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Orienter le traitement de l'actualité pour en faire une opportunité afin de mettre en valeur les progrès réalisés en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et mettre en pratique les acquis de la formation
- Réaliser des points de discussion autour des éléments saillants sur les violences commises durant l'année.
- Dupliquer la formation reçue par les journalistes au sein de leurs entreprises respectives pour plus d'adhésion et d'implication.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation tous les 3 mois.

Appui demandé par les participants pour le démarrage des activités :

- Disposer du slogan de la campagne
- Disposer d'une liste d'intervenants possible pour 16 jours, y compris les associations.

Résultat 2. Les mécanismes nationaux de prise en charge conformes à des procédures opérationnelles standards et adaptées aux femmes victimes de violence, assurant le renforcement de la coordination multisectorielle, sont renforcés.

Output 2.1 Appui à la documentation des pratiques existantes en matière de prises en charge des victimes
Le référentiel de prise en charge clinique des femmes victimes de violence a été élaboré dans le cadre de la stratégie nationale. N'ayant pas fait l'objet de validation par les autorités compétentes, sa diffusion a été reportée.

Output 2.2 Partage des expériences nationales en développement de mécanismes éprouvés en matière de prise en charge des victimes

2 Décembre 2021

Activité 2.2.1

La mise en place de mécanismes de protection et d'assistance standardisée multisectorielle est essentielle à la prise en charge globale et efficiente des victimes de violences contre les femmes et les filles. Pour appuyer cet objectif, il est proposé de travailler avec l'ensemble des partenaires en vue de développer des procédures standards opérationnelles adaptées au contexte local, et fondées sur les bonnes pratiques nationales existantes.

Dans ce cadre, un séminaire d'une journée, regroupant 60 participants, a été organisé par le gouvernement Algérien avec l'UNODC et l'UNFPA, sur le thème « des réponses aux violences faites aux femmes en Algérie : acquis, bonnes pratiques et défis concrets en matière de coordination multisectorielle ».

12 institutions étaient présentes dont le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté nationale à l'Etranger et les institutions en charge de la violence faite aux femmes et aux filles. Les secteurs sont intervenus pour présenter les acquis et les défis rencontrés dans leurs secteurs respectifs.

Ce séminaire a permis de mesurer les avancées réalisées par les différents secteurs et uniformiser les connaissances des acteurs sectoriels. Ce séminaire a permis de discuter des mesures concrètes et opérationnelles visant à renforcer la coordination entre les institutions nationales afin de suivre efficacement les cas de violence basée sur le genre (VBG) tout en assurant une protection et assistance adéquates aux femmes et filles victimes de violence.

Secteur	Recommandations
Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme	1.Formation des différents acteurs impliqués dans la problématique des violences faites aux femmes de tous les secteurs (renforcement des capacités, protection et autonomisation des femmes) 2. Appui à l'émission de supports d'information et de sensibilisation qui sont le résultat d'un effort commun sectoriel
Ministère de la Justice	1.Renforcer la protection des femmes contre les manifestations de violence en émettant des ordonnances de protection 2. Formation des Procureurs et des Juges en la matière 3. Élargir tous les mécanismes de signalement pour qu'ils soient standardisés dans tous les secteurs jusqu'à afin d'atteindre des statistiques uniformes
Direction Générale de la Sureté Nationale	1. Intégration de secteur très sensibles : la santé, la culture, l'intérieur 2. Travailler avec les ODD horizontalement et dans une synergie inclusive en partant du local vers le national 3. Vulgariser l'expérience Algérienne avec intégration de l'expertise nationale 4. Réfléchir à un mécanisme de signalement avec la mise à jour automatique de la base de données accessible instantanément à tous les secteurs
Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs	1. Intégration du Ministère de la Communication qui pourra préparer des programmes pour la sensibilisation intégrant tous les secteurs 2. Intégration de chapitres dans les programmes de l'Education nationale à tous les niveaux traitant de la violence domestique 3. Développement de la formation continue des imams et des guides

Gendarmerie Nationale	1. Avoir des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux du système de l'Education nationale en coordination avec les différents services de Sureté nationale, suite à une initiative similaire avec les services de la DGSN et le Ministère de l'Education Appuyer la diffusion du Guide en préparation par le MSNFCF, et lui offrir une médiatisation conséquente
Ministère de la Santé	1.Etablir des procedures opérationnelles de déclaration obligatoire des violences constater par le médecin 2. Créer un réseau au niveau local pour la prise en charge des VFF, afin que la femme ait l'information sur les procedures à suivre dès le contact avec le premier intervenant
Organe national de protection et de promotion de l'enfance	1.Avoir un travail multisectoriel pluridisciplinaire afin de définir le contenu des signalements, afin de permettre des études sur le terrain et qui peuvent donner une image fidèle de la réalité vécue Développer une méthodologie opérationnelle durable afin d'élargir les campagnes de sensibilisation en intégrant les différents secteurs
Conseil National Economique, Social et Environnemental	Initier des campagnes de sensibilisation au niveau local en faisant participer la société civile et les associations, plus spécialement liées à la femme, actives au niveau local
Ministère de la Communication	1. Atteindre une continuité dans la couverture et pas qu'occasionnellement mais d'une manière durable et massive
M.A.E.C.N.E	1. Statistiques & bases de données : réfléchir à la mise en place d'un mécanisme, ou une commission à l'instar de ce qui se fait au MSNFCF afin de permettre une unification de toutes les statistiques et données sans pour autant faire perdre à chaque secteur de ses propres acquis. Cela permettra d'avoir une vue d'ensemble des violences dans le respect de la spécificité nationale et d'apporter une réponse adéquate. Exemple : Un Fichier d'identification nationale accessible à tous les secteurs. Réserve de la DGSN ; la difficulté de réaliser cette unification sauf si une plateforme électronique est créé intégrant toutes les données de manière systématique.

Résultat 3 : Les capacités du système judiciaire dans la prise en charge des victimes conformément aux procédures opérationnelles standards sont documentées notamment au travers des nouveaux défis

Output 3.1 : Appui à la formation d'un réseau de coordination entre tous les acteurs du système de justice pénale (gendarmerie, police, procureurs, juges, avocats et médecins légistes). Afin de rendre plus efficace et fluide l´ensemble des services nécessaires aux victimes et de renforcer une culture, au sein de la chaine pénale, de prise en charge des victimes.

7-9 juin 2022

Activité 2.3.1 jumelée avec l'activité 3.1.1 du résultat 3

Un atelier national de 38 participants a été organisé afin d'échanger sur les expériences et bonnes pratiques en matière d´orientation et de coordination des services de protection et assistance aux femmes et des filles victimes de violence le long de la chaine pénale et au sein des structures médico-sociales.

Au plan de la prise en charge des efforts ont été consacrés par l'ensemble des secteurs concernés pour améliorer l'accueil des victimes tant par le MICLAT/ DGSN, la GN, le MSNCFCF à travers l'ensemble des DAS, le MS, le secteur de la justice, par des apports organisationnels et logistiques, apports de formation des personnels et de recrutement de personnel à qualifications spécifique et en matière de collecte de données.

Malgré cela l'expérience montre que les victimes éprouvent des difficultés pour une prise en charge plus holistique et moins compartimentée. L'insuffisance de fluidité dans les orientations d'une prestation à une autre décourage les victimes et réduit l'efficacité des mécanismes mis en place.

Cet atelier propose d'aborder une étape de confortation des progrès réalisés et de consolidation des mécanismes existants, par une appropriation partagée des processus et dispositifs sectoriels nationaux, et des échanges d'expériences internationales. L'atelier vise une démarche centrée sur la victime, plus fluide, un renforcement de la coordination intersectorielle, une amélioration du système d'orientation entre les différents intervenants au niveau des structures de terrain, pour l'obtention des prestations nécessaires.

Une place particulière a été accordée aux situations d'urgence et au signalement.

Interventions des secteurs nationaux

Ministère de la Justice
Représenté par Madame Oubiche Rachida

Par la complétude des informations qu'elle contient, cette présentation gagnerait à être valorisée, Elle pourrait être reprise pour l'élaboration d'un manuel qui regroupe tous les instruments internationaux ratifiés par l'Algérie mais aussi toute la législation Algérienne concernant toutes les formes de violences qui y sont contenues, leurs qualifications et les sanctions qui sont prises pour chacune de façon détaillée.

Une extraction peut en être faite pour produire un manuel spécifique aux abus et violences sexuelles.

Ces deux documents seraient mis à la disposition de tous les usagers et personnes travaillant sur la violence à l'encontre des femmes et des filles, pour une connaissance et une compréhension unifiée par l'ensemble des intervenants.

Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme:
Représenté par Madame Moussaoui Malika

Le secteur a présenté les espaces d'accueil et d'écoute existant dans chaque DAS. Ils, disposant de psychologue, de sociologue et de juriste qui identifient et prennent en charge les besoins des FVV. Le personnel des ses structurent bénéficient d'un programme de formation continue.

Pour les zones éloignées, des équipes de la même composante se déplacent auprès des femmes vulnérables pour identifier les besoins au plus près de la famille. Trois centres d'accueil dédiés aux femmes victimes de violence sur le territoire national dont les capacités d'accueil n'atteignent pas les 100% car les femmes bénéficient d'une réinsertion sociale et de ce fait quittent le centre d'hébergement. Des Centres dédiés aux mineures (moins de 18 ans) et des personnes âgées de plus de 65 ans sont aussi disponibles mais peu nombreux.

Ministère de la Santé
Représentés par Madame Boukhaoui Nacéra et Dr Chakali Mohamed pour la prise en charge psychologique

Mme Boukhaoui rappelle que la Loi sanitaire N° 18-11 du 2 juin 2018, dans ses articles :

-198, dispose de l'obligation de signalement par les personnels de santé aux autorités concernées.

-199, institue le certificat descriptif délivré par les médecins qui permet de décrire les lésions à toutes fins utiles.

-74, dispose que les femmes enceintes en difficulté sont hospitalisées au septième mois de grossesse au minimum.

Dr Chakali, a pour sa part, rappelé l'existence du plan national de santé mentale. la difficulté d'atteindre les victimes et les difficultés d'installer un réseau de dépistage et de prise en charge.

Le Ministère de la Santé a élaboré un référentiel sur le parcours des femmes victimes de violence dans les structures de santé.

Une fois validé, il fera l'objet de mesures de mise en œuvre et d'un plan de formation en direction des personnels concernés.

Direction Générale de la Sureté Nationale, Représentée par Madame Khouass Yasmina

Un guide a été élaboré par la DGSN portant sur les services essentiels et la réponse apportée par les services de la DGSN aux femmes aux filles victimes de violences.

La formation sur l'égalité homme/femme et la lutte contre les stéréotypes et les discriminations en direction des professionnels travaillant sur la violence faite aux femmes et aux filles est un élément essentiel à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Gendarmerie Nationale
Représentée par Monsieur Zouaoui Billal et par la Commandant Mme Souih Nacera, Psychologue

Le secteur a présenté l'ensemble des dispositifs et mécanismes mis en place pour les femmes et les filles et présenté la prise en charge psychologique.

Les services de la sureté nationale et de la gendarmerie nationale ont en commun un point structurant : l'existence de points de supervision par un responsable chargé du suivi des cas. Cette fonction permet le suivi des cas mais aussi d'identifier les points à perfectionner au plan de l'organisation, du fonctionnement et des besoins en renforcement de capacités des équipes.

Recommandation des représentants des secteurs nationaux

- Mapping des services essentiels, pour l'ensemble des secteurs, plus élaboré, avec les adresses des structures, des moyens de communication (tel, en ligne, N° vert), les prestations disponibles, les horaires de fonctionnement, et les conditions d'accès, présenté de façon à être utile et utilisable.
- Dépasser le tabou de consulter chez un psychologue par le biais de campagne de sensibilisation
- Renforcement des capacités des secteurs sur l'égalité des sexes homme/femme, notamment en matière d'accueil dans les structures
- La protection des victimes passe par la prise en charge des auteurs: Etablir les profils psychologiques et assurer un suivi stricte des agresseurs au niveau psychosocial.
- Une grille d'analyse des facteurs de vulnérabilité avec la victime (échelle SARA) Spousal Assault Risk Assesment
- Création d'un centre pluridisciplinaire (médico psycho légal et policier), qui s'apparente « au guichet unique »
- Création d'un guide d'évaluation du préjudice psychologique chez les femmes victimes de violences sexuelles

Pour la région Arabe:

- Lever toutes les réserves, notamment les articles qui touchent à la vie des femmes et des filles et qui touchent une question centrale de la CEDAW dans ses articles 2, 9, 15 et 16
- Traduire les engagements internationaux en engagements nationaux pour un aménagement en lois sans discrimination
- Les pays arabes doivent établir une convention sur l'accord du conseil de l'Europe pour la lutte contre la VFFF et la violence domestique (convention d'Istanbul)
- Etablir une charte pour les droits des femmes par les Etats Arabes.
- Révision complète de tous les textes de lois qui touchent la vie des femmes et des filles
- Revoir la loi criminalisant la VFFF et y inscrire l'atteinte de l'ODD N° 5
- Prendre les mesures nécessaires pour éliminer les discriminations dans les lois et les politiques et les modèles constructions sociales des rôles des hommes et des femmes
- Créer des unités de police formées et professionnelles au service des FVV
- Mettre en place des référentiels efficaces.
- Mettre en place des protocoles de protection des prestataires

Interventions des experts internationaux

Les participants ont bénéficié de plusieurs expertises et bonnes pratiques internationales dont la Canada, le Royaume de Belgique et la Tunisie en matière de signalement, de coordination multisectorielle, de prise en charge et d'accompagnement des survivantes de tous types de violence.

Madame Suad Abu Dayyeh
Experte en Genre auprès du Bureau régional UNFPA

Le bureau régional UNFPA pour les pays arabes (ASRO) a produit un guide de services complets pour les survivantes de la violence basée sur le genre. Le guide est dédié aux états des pays arabes et aux professionnels du secteur social, médical et juridique.

Il présente, entre autres, un point de vue complet sur le cadre normatif des violences à l'encontre des femmes et des filles (VFFF) et sur les violences et leur prise en charge de façon générale. Il contient un compte rendu comparatif du code pénal et du code de la famille de plusieurs pays de la région, soulignant les articles discriminant les femmes et les filles. Il contient également un point de vue sur les insuffisances des lois dans des pays de la région, qui freine la lutte contre la VFFF et de ce fait une liste de recommandations est proposée en direction des pays de la région.

L'importance de l'orientation et de la coordination à travers la mise en place de référentiels y est aussi soulignée ainsi que le manque de données précises et complètes sur l'étendue de la violence faite aux femmes et aux filles dans les pays arabes.

Aujourd'hui, l'ensemble des preuves montrent que ce phénomène est caché du fait que nombre de pays sont en conflit, en plus des cultures , coutumes et traditions dans la société qui tolère la violence contre les femmes et les filles.

Monsieur Sven Pfeiffer
Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale- UNODC

La lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, doit être inspirée pour tous les intervenants dans le domaine de la VFFF, par « une approche basée sur les droits humains ce qui sous-tend que la violence basée sur le genre (VBG) à l'encontre des femmes est en même temps une cause et une conséquence de l'inégalité de genre et de violation des droits de l'homme ». cette approche doit guider toutes les interventions.

.De ce fait les besoins de la victime doivent rester au centre de toute action, des formations, des rencontres et d'élaboration de documents divers.

Dr Hela Ouenniche
Pedo psychiatre- Tunisie

Le traitement du préjudice psychologique porte plus sur une réponse que sur la prévention. L'action psychosociale est importante dans les sites d'hébergement. Dans le cadre des violences la loi cadre de lutte contre les violences alimente le travail des magistrats. La loi porte sur la prévention, la promotion, la protection, la punition

La Tunisie dispose de 130 unités de police spécialisées. La loi prévoit la possibilité d'éloigner l'auteur de l'agression, la femme et les enfants gardant le domicile conjugal.

Mmes Andréa Hill et Nelly Desrosiers
Respectivement Directrice générale de la violence basée sur le genre et Gestionnaire, DG des politiques en matière de VBG-Canada

WAGE- : Women and Gender Equality Canada : est un département du gouvernement fédéral du Canada. Il est mandaté pour avancer sur l'égalité dans le respect du sexe, de l'identité de genre à travers l'inclusion des populations.

Le Canada dispose d'une expérience avérée dans la prévention, la lutte et la prise en charge des victimes de violences. Le plan national pour mettre fin à la VBG démontre l'utilité d'avoir des objectifs communs, un plan national d'actions commun, l'implication des pouvoirs publics territoriaux, la participation des populations concernées dans toutes les étapes du processus. Il s'agit d'un plan institutionnel porté par les plus hautes autorités du pays. Il a permis l'engagement de la société civile, des experts, des indigènes et des leaders communautaires.

Le modèle canadien pourrait être dupliqué et adapté au contexte algérien.

Mme Christine Vanriet
Commissaire divisionnaire- Police Nationale Belgique

L'intervenante présente l'organisation de la police Belge qui est à 2 niveaux, le niveau fédéral et le niveau local. Ces deux niveaux sont interdépendants et partagent les mêmes procédures légales. Elle a également présentée une expérience de terrain qui propose:

Des grilles d'évaluation du risque dans la violence intra familiale, accompagnée de protocoles pour chaque étape,

Une grille d'analyse des facteurs de vulnérabilité avec la victime (échelle SARA) Spousal Assault Risk Assesment, Installé depuis 2021

Une organisation d'un centre medico psycho légal et policier, qui s'apparente « au guichet unique », CPVS : centre Pluridisciplinaire medico psycho légal et policier, situé dans une structure hospitalière, prise en charge globale, stockage de prélèvements (72h pour les V sexuelles), possibilité d'auditionner sur place

Bonnes pratiques

Modèle Canadien

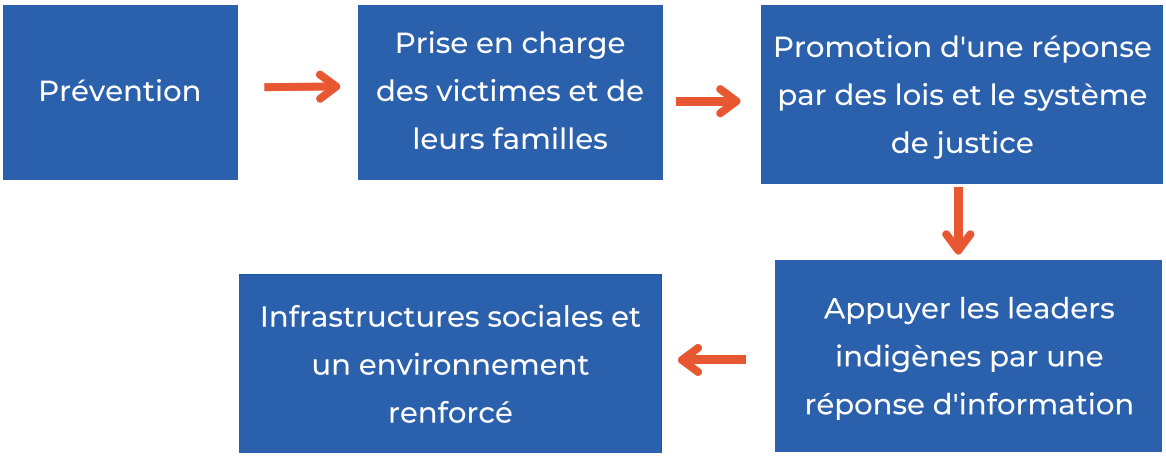

Modèle Tunisien

- En matière de formation :

1. Intégration de formations dans les curricula de formations sectorielles sur la VFFF

2. Intégration de formations dans les curricula de formations universitaires (médicales, juridiques, sécurité)

3. Formation d'un pool de formateurs/trices spécialisé-e-s en violences conjugales et intrafamiliales

4. Formation d'un pool de formateurs/trices spécialisé-e-s sur les violences sexuelles

- En matière de coordination:

1. Mise en place de coordination régionales, née d'une initiative pilote régionale de coordination intersectorielle

2. Institutionnalisation et généralisation des mécanismes mis en place notamment les coordinations régionales de lutte contre la VFF

3. Elaboration de procédures communes, de procédures sectorielles et d'outils pour faciliter le travail entre les différents secteurs

- Apport des réunions de coordination :

1. Une meilleure connaissance des uns et des autres

2. Une meilleure compréhension du rôle de chacun

3. Une meilleure collaboration

4. Une complémentarité pour mieux servir la FVV.

- Package d'intervention contenant:

1. Le cadre juridique national et international

2. Les protocoles sectoriels et la convention intersectorielle

3. Le guide de son secteur

4. Les outils de travail intersectoriels : fiche de liaison, fiche de diagnostic de violences

5. Adresses utiles dans la région d'intervention

6. Les outils d'évaluation.

La violence en pratique

Simulation du parcours d'une victime de violence

Trois scénarii ont été présentés aux participants afin de restituer, au réel, le parcours d'une victime de violence pour sa protection sa prise en charge et son accompagnement:

Scénario 1 : Simulation portant sur un cas de violence domestique : orientation de la victime lors du dépôt de plainte dans un commissariat/ poste.

Scénario 2 : Simulation portant sur un cas de violence sexuelle : confrontation auprès du magistrat instructeur en présence du suspect.

Scénario 3 : Simulation d'un parcours de victimes vers les services de santé, de police, d'appui psychosocial, centrés sur la victime.

Le travail de groupe a permis aux participants de différents secteurs d'échanger sur leurs pratiques et leurs connaissances lors de l'identification des outils à utiliser. On note une grande implication de tous les participants.

Les restitutions en plénière sur scène ont permis d'observer :

-Une bonne connaissance des processus sectoriels de prise en charge respectifs et d'orientation de la victime

-Une maitrise des procédures en intra sectoriel

-Une bonne connaissance des procédures entre les services de sureté nationale (police et gendarmerie) et les services médico-judiciaires

-Une bonne connaissance des conditions requises pour accéder aux services sociaux et d'hébergement.

Recommandations des participants des secteurs nationaux aux simulations

- Améliorer les comportements dans les pratiques avec les victimes pour une meilleure prise en charge.
- Instaurer des postes de psychologie clinique dans les équipes de Gendarmerie Nationale en charge des victimes de violences
- Instaurer des « psychologues légistes » pour établir un rapport sur l'état de santé psychologique de la victime, (qui a valeur légale)
- Recommander la présence de psychologue lors de séances audio filmées de la victime dans les postes de la GN.
- Faire participer un psychologue durant l'audition des deux parties pour faciliter le travail du procureur de la République
- Donner les prérogatives aux services de police pour saisir le juge des mineures quand la situation l'exige sans en informer le magistrat.
- Créer des espaces neutres, en dehors des institutions au profit de la victime mineure pour le suivi pluridisciplinaire de la victime.
- Donner des prérogatives aux autorités de police pour placer un enfant dans un hébergement sans autorisation du magistrat et mettre fin à la bureaucratie.
- Impliquer les collectivités locales pour spécialiser les centres d'hébergement des populations vulnérables (femmes, personnes âgées, enfant....)
- Créer des espaces dédiés aux enfants en milieu hospitalier sous la supervision de psychologues
- Elaborer des protocoles sur les modalités d'orientation des femmes victimes de violence
- Assurer l'accompagnement psychologique pour les victimes
- Réactiver les formations d'assistantes sociales
- Présence d'un médecin légiste quotidiennement en milieu hospitalier. Disposer d'au moins un (1) médecin légiste par wilaya
- Donner plus de pouvoir juridique aux médecins généralistes au cours de la première consultation (reconnaitre le certificat médical établi et l'ITT qui servira comme appui lors du dépôt de plainte).
- Révision de la loi criminalisant la VFF : Si un homme (mari, fils, père, frère) exerce une violence répétée 3 fois de suite sur une femme la close du pardon est récusée.
- En cas de récidive, l'affaire est entamée par la force de la loi. Le procureur général entame la poursuite de l'agresseur
- Nécessité d'inclure un psychologue dans l'équipe médicale du service des urgences
- Généraliser la présence d'un poste de police dans chaque établissement hospitalier
- Disposer de centres qui accueillent les mères avec leurs enfants. Cette mesure est perçue comme une violence qui oblige les victimes à retourner vers le domicile conjugal et les met à nouveau en danger.
- Mettre en place un programme de lutte contre la discrimination, les stéréotypes et les préjugés, ciblant les élèves et les enseignants et les cadres des administrations éducatives à tous niveaux.
- Intervenir au niveau du milieu pénitentiaire. Accompagner les jeunes durant leur incarcération pour réduire la violence à la fin de leur peine, y compris dans les structures pour mineurs
- L'information et la sensibilisation des époux et parents sur les lois, les droits.
- Former les mourchidates et les Imams pour sensibiliser les familles, les jeunes, les hommes, les mères pour éduquer les enfants à environnement sans violence
- Révision de la loi criminalisant la VFF : Si un homme (mari, fils, père, frère) exerce une violence répétée 3 fois de suite sur une femme la close du pardon est récusée. En cas de récidive, l'affaire est entamée par la force de la loi. Le procureur général entame la poursuite de l'agresseur
- Augmenter le nombre de centres

d'hébergement des victimes de violence (plusieurs par wilaya)

- Encadrer et accompagner les femmes victimes de violence durant tout le parcours
- Mettre en place des mécanismes de prise en charge des cas de cyber harcèlement
- Prendre en charge les besoins des mineurs et redynamiser les points focaux pour la pérennité de l'action.
- Pérenniser les points focaux (mouvement permanent perturbe la continuité des actions)
- Permettre des initiatives pour la mise en place des chambres d'audition : les conditions ne sont pas toujours réalisables

Considérations à prendre en compte pour les victimes en condition de stress:

- Disponibilité permanente de psychologue
- Impliquer les associations formées pour dispenser les prestations nécessaires
- Renforcer les moyens de communication de la police judiciaire.
- Mettre en place toutes les conditions pour que la victime soit à l'aise au sein du commissariat.

Validation de grilles d'évaluation existantes

- La GN dispose d'un guide pour l'écoute des enfants et un guide pour les FVV est en cours. : Valider les guides existants et les généraliser
- Recueil de tous les guides existants au niveau des secteurs
- Recueillir les grilles d'évaluation de risque, valider et généraliser
- Besoins en expertise
- Prendre en charge l'agresseur en même temps que la victime : source de réduction de la VFF
- Etablir des grilles d'évaluation de la violence psychologique et les protocoles qui y correspondent.
- Etablir des grilles d'évaluation du risque et les protocoles qui y correspondent.
- Elaborer un réseau de prise en charge avec l'ensemble des intervenants et prestataires et le diffuser largement.
- Mettre en place un programme de lutte contre la discrimination, les stéréotypes et les préjugés.
- Elaborer une loi qui regroupe toutes les lois et règlements qui encadrent la VFFF

Production de documents technique

- Annuaire social : La Belgique a mis en place un « annuaire social » de tous les centres d'accueil et d'hébergement. Un système est mis en place qui permet de connaitre la disponibilité des places à tout moment.
- Elaborer une loi qui regroupe toutes les lois et règlements qui encadrent la VFFF
- Elaborer un manuel/mapping de toutes les prestations disponibles, organisations, moyens de communication, fiches techniques d'orientation et autres supports, condition d'accès...et les diffuser aux utilisateurs et prestataires. (documents de base réalisés et présentés par les secteurs)
- Elaborer un manuel regroupant tous les textes de lois couvrant la VFFF (document de base réalisé et présenté par le MJ)
- Elaborer un document qui regroupe les textes de lois sur les violences et abus sexuels. (documents de base réalisés et présentés par le MJ et l'ONPPE)
- Elaborer un guide référentiel des cadres des wilayas
- Elaborer un guide pour les auditions filmées
- Elaborer un guide pour les différentes étapes concernant le kidnapping
- Elaborer un guide sur le médiateur (son profil, son rôle....) selon le modèle d'Afrique du sud

Formation:

- Former l'administration pénitentiaire sur la violence contre les femmes
- Former sur le suicide en milieu scolaire
- Formation spécialisée pour le milieu scolaire pour « reconnaitre » la violence
- Disséminer les formations sur les wilayas

Intervention sur les lois

- La Gendarmerie nationale et les magistrats peuvent proposer des sujets de lois à modifier et saisir le ministère de la justice
- La loi sur la protection de l'enfant prévoit les auditions filmées, le prévoir dans l'ensemble des lois
- Réviser les textes de lois régissant la violence et supprimer le mariage avec le violeur chez les mineures (article 326)
- Révision du cadre légal sur proposition des secteurs
- Révision de la loi 15/12 sur le transfert des enfants

Mouvement associatif

- Etablir un mapping des associations exerçant dans le domaine des droits des femmes
- Remontée des données des associations
- Impliquer les associations spécialisées en matière de santé de la reproduction et planification familiale.

Partenariats pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes et des filles

- Redéfinir les partenaires dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles : Education nationale- Ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique (Recherche)- Ministère de la justice- Solidarité nationale de la famille et de la condition de la femme - les TIC –le Ministère des affaires religieuses et des waqfs – Ministère de la communication- ministère de la santé - Office nationale des statistiques- Conseil national économique et social et environnemental- Ministère de la jeunesse et des sports.....
- Définir les thématiques de travail – définir les besoins prioritaires.
- Nécessité de disposer d'équipes pluridisciplinaire (psychologue, centre d'hébergement pour adultes et mineurs) dans toutes les wilayas
- Etudier les causes du nombre important de fugues de mineurs dans les centres relevant de la DGSN par rapport à ceux relevant de la justice

association
les urgence

Output 3.2. Les outils de formations des acteurs de la chaine pénale contre les violences faites aux femmes sont documentés et des recommandations adaptées sont produites en tenant compte des nouvelles formes de violences faites aux femmes, notamment en ligne.

Dans le but de renforcer les capacités nationales en termes de formation initiale et continue sur les questions de prise en charge des victimes et leurs besoins spécifiques, 04 webinaires d'une durée de deux heures chacun, ont été organisés du 27 octobre au 17 novembre 2021.

Les participants sont des magistrats et des officiers de police judiciaire au nombre de 30 à chaque session. Ces formations sont organisées par l'UNODC en partenariat avec l'UNFPA. Les présentations ont été suivies de sessions de questions/réponses entre experts et participants

Objectif : exposer les participants à des expériences et expertises nationales autour d'experts actifs (Magistrats, officiers de police judiciaire ou experts de l'UNODC), au travers de cas concrets afin de faciliter les échanges pratiques avec les secteurs Algériens impliqués.

Webinaire 1	Session introductive (experts UNODC) : Normes et standards internationaux contre la violence faite aux femmes, types de violence et présentation de bonnes pratiques.	27 octobre 2021
Webinaire 2	Les violences physiques faites aux femmes : Développement et mise en place de mécanismes institutionnels de prise en charge, de protection et assistance aux victimes tout au long du processus pénal. Cas pratiques et expérience du parquet spécialisé antiviolence faite aux femmes de l''Espagne	03 novembre 2021
Webinaire 3	Les violences sexuelles : La coordination dans la prise en charge des femmes et filles victimes de violence sexuelle. L'expérience du St. Mary's Sexual As-sault Referral Center de Manchester - Royaume Uni.	10 novembre 2021
Webinaire 4	Le signalement des violences contre les femmes et filles : L'expérience et la pratique d'une plateforme de soutien, d'orientation et de signalement (« Kvinnofridslinjen ») – Suède.	17 novembre 2021

Recommandations issues des webinaires:

- Organiser d'autres webinaires, en mettant l'accent sur d'autres expériences de pays présentant des profils socio-culturels plus proche de l'Algérie

- Organiser des ateliers en présentiel, qui favorisent une meilleure interaction avec les experts et entre les participants des différents secteurs eux-mêmes

- Mettre en avant l'expérience algérienne et les mécanismes déjà mis en place

- Inviter d'autre secteurs qui jouent un rôle clé en la matière notamment ceux liés à l'enfance ou des secteurs tel que la culture, avec pour finalité une meilleure diffusion de l'information sur le sujet traité touchant ainsi toute les franges de la société

- Organiser des formations ciblées avec des thématiques orientées vers la pratiques en ligne ou en présentiel afin de permettre une plus grande maitrise technique, notamment en terme de mise en place de mécanismes plus efficaces, une meilleure compréhension du rôle central de la victime tout au long du processus.et enfin de côtoyer des collègues internationaux favorisant ainsi des rapprochements procéduraux à la lumière des cadres légaux et opérationnels en vigueur et en harmonie avec les textes et les résolutions onusiennes.

Mesurer la violence à l'égard des femmes et des filles

De la collecte à l'utilisation des données
19-20 Juin 2022
Activité 3.2.1

Objectif : Renforcer les connaissances pour construire un système d'information national centralisé, unifié et intégré concernant la violence à l'encontre des femmes et des filles à partir des systèmes d'information sectoriels mis en place, en s'appuyant sur des expériences internationales avérées.

La collecte et le traitement des données ont nettement progressé en Algérie. Chaque secteur a mis en place son propre système produisant des données sectorielles.

Cependant, en dehors des données institutionnelles, il existe peu d'autres sources de données et peu de données d'enquête, la seule enquête de prévalence réalisée remontant à 2006.

Les données institutionnelles sont pratiquement la seule source d'information sur la question des femmes et des filles victimes de violence. Il faut noter l'inexistence d'un système formel, structuré de partage et d'exploitation des données entre les institutions qui puisse éclairer sur l'ampleur du problème en Algérie et sur son évolution. Il est difficile d'obtenir des données consensuelles validées pour rendre compte de l'efficacité des lois, stratégies et mécanismes mis en place par les pouvoirs publics et aider à prendre des décisions pour leur amélioration.

Un des grands écueils dans les statistiques repose sur une définition internationalement comparable de ce qu'est la violence physique, psychologique ou sexuelle. Les définitions sur les différentes formes de violence sont une base de travail pour que les intervenants aient une base de discussion commune.

Des statistiques sur « la criminalité dans une perspective de Genre » sont nécessaires car il n'y a pas deux cas identiques. Identifier les biais possible des comportements criminels et les fonctionnements du système pénal sont une chose nécessaire pour inverser les inégalités structurelles de Genre.

Cette préoccupation a été constante durant la mise en œuvre du projet. Cet atelier a permis de faire le bilan sur les systèmes existants et de mettre en exergue les besoins des partenaires nationaux en matière de collecte d'information spécifique aux questions de Genre.

Interventions des experts internationaux

Afin de renforcer les connaissances et dans le but de construire un système d'information national centralisé, unifié et intégré, 40 participants ont bénéficié de plusieurs expertises et bonnes pratiques internationales des experts de l'Institut Italien des Statistiques (ISTAT), de UNODC - Vienne, UNFPA-Palestine et du Mexique ont partagé les bonnes pratiques internationales en matière de collecte et d'analyse de données.

Mme Giuseppina Muratore
Chercheuse principale à l'Institut Italien des Statistiques (ISTAT)- Italie

Les données sur la prévalence de la violence sont utiles pour comprendre la douleur des femmes.

L' intégration des données pertinente et désagrégées concernant la victime et concernant l'agresseur est primordiale.

Les appuis de la recherche sur le champ de toutes les violences couvertes par cette convention pour étudier les racines profondes, les effets, les incidences et les taux de condamnation ainsi que de mesurer l'efficacité des mesures prises.

Monsieur David Rausis
statisticien UNODC - Vienne

Des statistiques sur « la criminalité dans une perspective de Genre » sont nécessaires car il n'y a pas deux cas identiques.

Identifier les biais possible des comportements criminels et les fonctionnements du système pénal sont une chose nécessaire pour inverser les inégalités structurelles de Genre.

Les systèmes statistiques sont confrontés à des défis communs. Cependant, l'introduction d'une perspective de genre est l'occasion de refondre l'ensemble du système et de fournir des données de haute qualité pour l'élaboration des politiques. En outre, la criminalité, et en particulier la criminalité sexiste, est largement sous-déclarée, mais les enquêtes de victimisation peuvent collecter des données pour combler les lacunes dans la collecte de données administratives en révélant ce chiffre non déclaré, également connu sous le nom de « chiffre caché de la criminalité ».

Mr Khaoua Mohamed-
Bureau UNFPA-Palestine

L'intervenant a présenté un cas d'étude sur la collecte de données sur l'action sociale ainsi que les grandes lignes de la démarche pour une enquête/sondage.

Mme Salomé Flores Sierra
coordonnatrice du centre d'excellence pour les informations statistiques- UNODC
Expérience mexicaine

L'intervenante a présenté le Système intégré sur la violence à l'encontre des femmes

Le SIESVIM (systema integrado de estadisticas sobre violencia contra las Mujeres) : Propose de concentrer de façon intégrée l'information des principales sources qui permettent de compter pour les types de violence à l'encontre des femmes, la grandeur, les formes et intensité , dans lesquelles elles se sont produites

SIESVIM : contribue à l'attention et à l'implémentation des recommandations issues de la convention pour l'élimination de toutes formes de violence contre les femmes (CEDAW en juillet 2012).

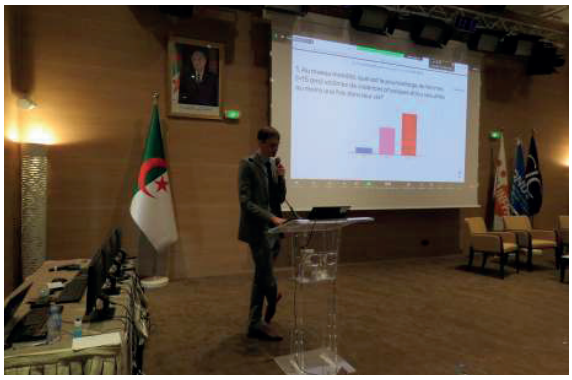

Interventions des experts nationaux

Mr Youcef Bazizi Youcef
Office national des statistiques- Algérie.

L'intervenant a présenté un exemple d'une enquête nationale de prévalence de la violence à l'encontre des femmes en Algérie réalisée en 2006, par le centre de recherche en anthropologie social et culturelle (CRASC), pour le Ministère délégué auprès du Ministère de la santé et de la population, chargé de la famille et de la condition féminine et financé par ONU FEMMES.

La technique à consister à faire intervenir deux enquêteurs sur deux sujets différents dans le même temps et permis d'introduire la question de la violence sans qu'il n'y ait de frein. Par ailleurs le questionnaire s'adresse à une femme de la famille et non à la victime. La question de la culture est toujours prise en compte sur des sujets qualifiés de « délicats »

Recommandations issues de l'atelier:

- Développer des messages en utilisant les données et présenter en direction des politiques et pour la formation des médias
- Programmer des enquêtes régulières afin de mieux comprendre les stéréotypes et mieux appréhender la réponse
- Prendre ancrage sur un instrument international comme référence
- S'inscrire dans la réalisation des ODD pour l'horizon 2030
- S'appuyer sur une commission nationale consultative qui regroupe l'ensemble des parties prenantes
- Etablir de bonnes relations entre les usagers des données et les producteurs de données.
- Avoir une coordination de l'office national des statistiques et un expert indépendant en méthodologie.
- Travailler en réseau
- Dispenser les mêmes propositions aux institutions et aux associations
- Disposer des mêmes définitions
- Echanger les données et les bases de données
- Contribuer aux plans d'actions, politiques et lois

28-29 juin 2022

Activité 3.2.1

Objectifs :

- Echanges de bonnes pratiques femmes et expériences nationales dans l'utilisation des auditions filmées en lien avec les affaires de violence contre les filles et les femmes
- Renforcer les connaissances des participants par les échanges d'expériences s'appuyant sur les bonnes pratiques internationales avérées en matière d'auditions filmées d'une victime de violence.
- Identifier les points forts et les défis des conditions de mise en place d'un environnement sécurisant dans les locaux dédiés à l'audition.
- Mieux comprendre les principes qui guident la conduite de l'audition centrée sur la victime.

60 participants ont pu bénéficier de l'expérience Jordanienne, Sud Africaine et Italienne en la matière.

Exemples de bonnes pratiques

Modèle Sud Africain

- Prioriser la lutte contre la VBG
- Coordination et communication entre tous les cadres et les communautés
- Accroitre la prise de conscience
- Des cours sensible aux victimes
- Soutenir les victimes – consolider les services
- Mettre en place des systèmes de reporting
- Auditions filmées – procès virtuel
- Des systèmes de management pour une e-justice online

PROCHAINES ETAPES

- Mettre en place une coordination multisectorielle, tenant compte des expériences présentées Appuyer davantage la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des filles, par une participation plus large et plus pérenne de l'ensemble des intervenants concernés

- Programmer conjointement avec le MAECNE une réunion de coordination avec tous les secteurs impliqués à la prévention et la réponse à la violence basée sur le Genre, pour la priorisation des besoins et actions proposés par les secteurs concernés

- Asseoir la prévention sur la lutte contre les stéréotypes et développer des programmes spécifiques et adaptés

- Suivi de la validation par le Ministère de la Santé du référentiel sur la prise en charge clinique des victimes de violences » qui structurera la prise en charge, facilitera le parcours des victimes et améliorera la remontée des données.

- Intervenir sur le secteur de la justice pour une intégration du genre et les principes directeurs des droits dans la démarche de lutte contre la VFFF en s'inspirant des expériences présentées

Acronymes

ADS	Agences de développement social
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
CNESE	Conseil National Economique, Social et Environnemental
DAS	Directions d'Actions Sociales
DGSN	Direction Générale de la Sureté Nationale
GN	Gendarmerie Nationale
ICCS	Classification Internationale des Infractions à de fins Statistiques
INEGI	Institut National de Statistiques et de Géographie-Mexique
ISTAT	Instituto Nazionale di Statistica-Italie
ITT	Incapacité totale de travail
MAECNE	Ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'Etranger
MARW	Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs
MC	Ministère de la Communication
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MICLAT	Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire
MJ	Ministère de la Justice
MNS	Ministère de la Numérisation et des Statistiques
MS	Ministère de la Santé
MSNFCF	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONPPE	Organe National de Protection et de Promotion de l'Enfance
ONS	Office National des Statistiques
PNA	Plan National d'Action -Canada
SARA	Spousal Assault Risk Assessment

SIESVIM	Sistema Integrado des Estatisticas sobre Violencia contra las Mujeres
UNFPA-ASRO	Bureau régional du Fond des Nations Unies pour la Population pour les Etats Arabes
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
UNODC	Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime
UNSD	United Nations Statistics Department
VBG	Violence basée sur le Genre
VFFF	Violence faite à l'égard des femmes et des filles
WAGE	Women and Gender Equality Canada